



N° 108 - Juillet 2011

16ème GA 2ème Rmat Action Sociale ADAPEI ADSAO AFC AFP AfpA AG2R AGF ALLAPH Antargaz Application Industrielle du Verre ARASS Assedic Association La Breteche Auray B2S Banque de Bretagne Banque de France BIOCOOP Boulanger Boulangerie Brest Bricolage Briche Dorée Brit-Air Calea Capelec Carrefour Alma, Cesson et C. Casino Dinard CCI Rennes et St Malo, Celtic Plastic Celtic NA Centre Eugène Marquis Centre Médical La Bouexière Centre Médical CERGIV CGE Centre Hospitalier Lorient, St-Malo et Vitré Cf-Gomma Barre-Thomas Cheminots CIL35 Cimlec Civesville Citroën La Janais et Succursale Clemency Clercs de Notaire Clinique de Suresse Clinique Notre-Dame de Lourdes Clinique St-Laurent Coca-Cola Comabas Comptoirs de Commerce Cores CRG Chantepie Cuirs et Peaux Fougères Darty Ddcerf Ddm Dima végétal Douanes Drass Jdf Gdf HFS Eperande Lines Enseignement Privé Entremont Equipement Bureaux, Logement, Travail et Loisirs Pernit France telecom FNAC Les Gardiens Garnier L'Oréal Gdm Gnd Hotel des Thermes Groupama GTB Hewlett Packard Hospitaliers Bécheuc de Beaufort Le Minihic, Le Tronchet Impôts Insee d'Or IME L'Espoir Impôts Ineo Motel Insee Iss Abilis Journalistes Laboratoire d'Analyses Médicales Laboratoire d'Analyses Médicales en ligne Les Gardiens MAF MCF MCM Maisons de Quartier de Villejean Maison de retraite Le Clos St-Martin, Melesse Merve Marine Marchande Matelas Simmons Métallurgie Fougères Miroit Mirre MUC MUCP OPAO Optima Orea Accessoires Fougères Organique Finis et fils Plastic Omnium Platinex Plaval PLG Grand Ouest Point P Chapin Police Pompiers Saint-Malo Préfecture Réparateurs de Pharmacie Promod Ptt Renault Rennes Résidence Le Rosais Ricard Roullier SAdé Ouest Sagem SANDEN SAUR Seifel Sfoerta Sgap Snamaf Snepat Snfocoss Snica-Pcsr Snictam Snfolc Snla Snpress Sntma Snudi Sotira 35 Spaseen Spie Trendel Super U Synpa Taillandier Fougères TAE Industrie Thalathermes Territoriaux Dinard, Fougères, La Richardais, Le Rhun, Rhuys, Rhuys de St-Martin, St-Jérémy et Val d'Izé Thermes Marins Timac Transports Arc Atlantique, Benaut, Courriers Bretons, C. D. G. Me-tra Onyx, RCT, Sita, STG et TAE Trésor Gracchus B. A. B. E. U. F. (1760 - 1797)

CPPAP N° 1010 S 06643

Directeur de la publication : Joël JOSSELIN

Tél : 02.99.65.36.50 Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : [ud.fo35@wanadoo.fr](mailto:ud.fo35@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://pagesperso-orange.fr/udfo35>

Imprimé au siège de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine

35, rue d'Echange 35000 RENNES

Prix : 0,3€

Dispensé de timbrage

RENNES C.T.C.

P

PRESSE

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

## Un automne chaud ?

Souvenez-vous... Été 2007, la loi sur le service minimum dans les transports remettait clairement en cause le droit de grève. Été 2008, une loi liberticide nous interdisait de désigner à tout moment et librement nos délégués syndicaux en nous imposant des seuils électoraux ; loi qui a d'ailleurs abouti depuis à faire disparaître des syndicats y compris chez ceux qui ont contribué à son élaboration. Été 2010, une loi instituant dans la fonction publique des seuils de représentativité comme dans le privé et le gouvernement annonçait son projet de report de deux ans de l'âge de la retraite...

Bien souvent, l'été est l'occasion des mauvais coups contre la classe ouvrière. Cette année, la période estivale est l'occasion d'annoncer un nouvel allongement de la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein : il faudra 41,5 ans (166 trimestres) et avoir atteint l'âge de 62 ans pour espérer obtenir une retraite sachant par ailleurs que le montant de celle-ci va diminuer puisque le gouvernement a l'intention de faire payer la dépendance par un relèvement de la CSG sur les pensions. Bien évidemment, même si le gouvernement tente de faire croire que cette mesure recueille l'assentiment des organisations syndicales en prétextant un avis du COR<sup>(\*)</sup>, il n'en est rien et Force Ouvrière se prononce très clairement contre ce projet de décret en rappelant son exigence d'abrogation de la loi du 9 novembre 2010 comme celle des mesures prises en 1993 sous le gouvernement Balladur (C'était encore un mauvais coup en plein été !).

Une fois de plus, nous allons devoir combattre les mesures gouvernementales et patronales si nous ne voulons pas encore perdre des acquis bien souvent gagnés au prix de hautes luttes. Malgré l'absence de victoire à l'automne dernier, il est évident que les salariés et leurs organisations syndicales continuent de combattre, que ce soit pour les salaires, les conditions de travail ou l'emploi, en témoignent les grèves du mois dernier dans de nombreux secteurs, en témoigne le refus de notre Confédération de partager le diagnostic syndicat-patronat sur la compétitivité.

La classe ouvrière ne peut compter que sur l'organisation collective et le rapport de forces. Certains ont parlé de « printemps arabe », nous pourrions nous acheminer vers un « automne européen » plutôt chaud... D'ici là, il s'agit de reprendre des forces car, dès la rentrée, il nous faudra mobiliser.

**Bons congés payés.**

<sup>(\*)</sup> Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a été créé en 2000. Il comprend des parlementaires, des représentants des « partenaires » sociaux, des experts et des représentants de l'État français. Il est actuellement présidé par Raphaël Hadas-Label.

Rennes, le 11 juillet 2011, Joël JOSSELIN, Secrétaire Général

## AG statutaire de l'UD

**Vendredi 23 septembre à 9H30**

*grande salle du sous-sol, casse-croûte offert le midi*

**13 septembre : Meeting de rentrée à NANTES avec Jean-Claude MAILLY**

Départ de Rennes à 16H00

**Pour ces deux réunions, inscrivez-vous auprès de l'UD**

### La citation du mois :

« Il est temps que le Peuple, foule et assassine, manifeste sa volonté pour que la misère elle-même soit anéantie »

Gracchus BABEUF  
(1760 - 1797)

# En direct de nos syndicats... GREVES !

## Grève aux finances publiques

72,41% de grévistes le 28 juin  
le centre de gestion service  
retraites

## Les salariés d'Handistar ont fait grève

Hier, 85 % du personnel d'Handistar faisaient grève. Il réclame une hausse des salaires et un changement de statut.

Ouest-France  
24 juin

## Webhelp à Étrelles : journée de débrayage

Journée de débrayage, hier, au centre d'appels Webhelp à Étrelles. Une revalorisation des salaires est exigée.

Ouest-France  
21 juin

## Les routiers ont bloqué la raffinerie de Vern

Ils veulent conserver leur congé de fin d'activité à 55 ans. Le mouvement a été peu suivi hier.

Ils sont arrivés très tôt, hier matin. Ils étaient une vingtaine. Cela a suffi pour bloquer l'accès au dépôt pétrolier de Vern-sur-Seiche. Les routiers ont bloqué leur camion et ont tenu leurs positions.

La CGT et FO avaient organisé une journée nationale de protestation contre un projet de loi qui prévoit de passer de 30 à 57 ans l'âge d'entrée en retraite à fin d'activité (CFR). Une sorte de pré-retraite étant proposée à notre métier. Nous ne sommes pas prêts à passer à l'âge fixe, il faut passer à 55 ans, nous ne sommes pas prêts à prendre la route, ce n'est pas notre métier, nous ne sommes pas prêts à prendre la route, ce n'est pas notre métier.

Opération escargot  
« Il est scandaleux que des conducteurs qui approchent de l'âge requis, doivent faire deux ans de plus et ne pas jouir de la reconnaissance de la pénibilité du métier au même titre que leurs prédécesseurs », dénonce aussi la CGT.

Le blocage du dépôt a duré jusqu'à 15 h. Les grévistes ont effectué un tour de la rocade. Deux bouillottes ont été lancées sur la toiture et

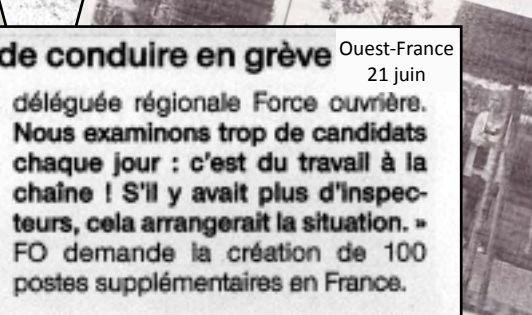
## Les inspecteurs du permis de conduire en grève

Partout en France, les inspecteurs du permis de conduire étaient en grève, hier, en raison de conditions de travail qu'ils jugent « déplorables ». En Ille-et-Vilaine, ils sont onze à avoir cessé le travail. « Nos journées sont longues, souffle Marilyn Rioux,

députée régionale Force ouvrière. Nous examinons trop de candidats chaque jour : c'est du travail à la chaîne ! S'il y avait plus d'inspecteurs, cela arrangerait la situation. » FO demande la création de 100 postes supplémentaires en France.

Ouest-France  
21 juin

## Débrayage à la Mutuelle sociale agricole



Ouest-France  
24 juin

## Grève de 53 jours des facteurs de Cancale.

Lettre ouverte aux syndicats et à tous ceux et celles qui nous soutenu.

*Notre grève est terminée et nous restons à Cancale mais les conditions ne sont pas idéales et l'avenir reste incertain.*

*L'implication permanente et efficace des syndicats, même si nous étions déterminés nous a rendu plus forts dans cette lutte.*

*Un soutien moral et financier nous a accompagné tout au long de cette grève et pour cela nous remercions sincèrement ceux et celles qui étaient avec nous.*

*Trois syndicats nous accompagnaient : FO – CGT – SUD*

*Un grand merci aux représentants de ces syndicats (à noter que ceux de FO se déplaçaient de Rennes) qui, du 29 mars au 20 mai ont répondu présent chaque fois qu'on a fait appel à eux (très souvent) et surtout n'ont pas compté les heures (il y en a eu un sacré paquet). Merci à tous.*

Benjamin SEGARD, Christelle RAFFARD, Claude MASTEL, Laurence DUPUY, Véronique LETT

Contact : Véronique 02.99.58.69.20

## Abrogation de la loi scélérate sur les retraites

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public
- ▶ Revalorisation des pensions

*Pour FO le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !*



# FO refuse l'allongement de la durée de cotisation

## Communiqué confédéral

La loi du 21 août 2003 a instauré un mécanisme tendant à faire évoluer la durée d'assurance en fonction des gains d'espérance de vie.

La loi du 9 novembre 2010 a transféré au COR la responsabilité de l'avis à rendre sur ce sujet, avis qui était jusqu'à maintenant rendu par la commission de garantie des retraites.

Ce faisant, le législateur veut intégrer au dispositif les organisations syndicales. Pour Force Ouvrière, il est hors de question d'être instrumentalisé ou intégré dans un quelconque processus visant à avaliser les contre-réformes 2003 et 2010, sans évoquer 1993.

De plus, en cumulant à la fois l'allongement de la durée de cotisation avec le recul de l'âge légal, le législateur applique la double peine aux salariés.

FO le répète, une autre réforme était possible, celle-ci se basait sur une autre répartition des richesses, c'est encore possible et Force Ouvrière entend bien faire revenir sur les contre-réformes socialement destructrices et économiquement libérales.

Paris, le 06 juillet 2011

## Communiqué des UD de Bretagne

Les Unions Départementales Force Ouvrière 22, 29, 35 et 56, réunies le 6 juillet 2011 à Rennes dénoncent le projet gouvernemental de publication d'un décret avant la fin de l'année allongeant d'un trimestre la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein

Les Unions Départementales exigent l'abandon de ce projet et continuent de revendiquer l'abrogation de la loi du 9 novembre 2010 et celle de 2003 sur les retraites.

Les Unions Départementales rappellent que Force Ouvrière a proposé à l'automne dernier à toutes les organisations syndicales un appel à la grève pour obtenir le retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein, le blocage de tout allongement de la durée de cotisation et le retour aux 37,5 annuités de cotisation, le maintien du système solidaire de répartition (contre le système par points) et le retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé, le maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public ; cet appel reste d'actualité pour l'automne 2011.

Rennes, le 7 juillet 2011

→ *Multimédia: émissions, reportages, interviews, colloques, etc.*



France 3 | Midi-Pyrénées  
| le 6 juillet 2011  
**Retraites: Une provocation selon Jean-Claude Maily**

06-07-2011



Transports - Retraites  
**«On refuse d'en prendre pour deux ans de plus»**

27-06-2011

sur le site :

<http://www.force-ouvriere.fr>

Jour après jour

Retraites

**Le gouvernement en remet une couche!**



**08/07/2011** - Il a annoncé une nouvelle hausse de la durée de cotisation alors que les décrets d'application de la loi

contestée portant l'âge légal du départ à la retraite de 60 à 62 ans viennent à peine d'être publiés. «Une provocation inacceptable» pour FO.

## ENVOYEZ-NOUS VOS RESULTATS D'ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Loi du 20 août 2008 oblige... l'UD a besoin d'une copie des procès-verbaux des élections professionnelles de votre entreprise ayant eu lieu depuis cette date. (Imprimés CERFA) Votre employeur ne peut faire obstacle à la demande de copie de ces procès verbaux...

**Merci de renvoyer le plus rapidement possible à l'UD de Rennes, les copies de vos procès verbaux d'élections.**

Contact : **Yohann Rolland** - 06.27.74.02.54 ou fo-keolis-armor@hotmail.fr

# Résolution de l'Assemblée Générale électorale de l'UL de Rennes.

L'AG de l'UL de Rennes a pris connaissance de la résolution adoptée par la Commission Exécutive de l'UD du 9 juin. Elle en partage tous les considérants et la complète en tenant compte de son secteur de syndicalisation et de l'actualité

## Situation générale

L'AG de l'UL de Rennes constate qu'en Europe comme ailleurs notamment dans le monde arabe, les travailleurs n'acceptent pas les politiques d'austérité dictées par le capitalisme.

Au moment où les salariés espagnols, portugais et italiens sont engagés dans une bataille pour empêcher les plans de régression sociale sans précédent visant à leur faire payer la crise financière, les syndicats de l'UL de Rennes saluent les travailleurs grecs, qui, par la grève générale et les manifestations, s'opposent au plan de retour à l'équilibre imposé par la « troïka » : FMI, BCE, UE

En France, le gouvernement tente également de faire payer la crise aux travailleurs. Pour y parvenir, il a décidé de modifier la constitution pour interdire les déficits publics.

L'AG reprend à son compte la lettre envoyée par l'UD aux députés et sénateurs du département pour leur demander de se prononcer contre cette réforme. Elle enregistre positivement la première réponse du député de la circonscription de Redon annonçant son vote négatif et estimant que le gouvernement reculerait sur la question du congrès.

**L'Union Locale des syndicats FO de Rennes décide de diffuser largement cette lettre et invite les secrétaires de syndicats et les délégués syndicaux à la faire connaître. L'UL de Rennes pourra participer es qualité aux rencontres avec les parlementaires relevant de son périmètre.**

## Elections professionnelles

Depuis la dernière AG du 20 mars 2008, l'accord national interprofessionnel d'avril 2008 dont Force Ouvrière n'est pas signataire et la loi du 20 août 2008 imposent des seuils de représentativité et empêchent la libre désignation des délégués syndicaux.

Dans ce contexte de remise en cause de l'indépendance syndicale, l'AG se félicite des bons résultats des listes FO aux élections professionnelles qui lui assurent la représentativité notamment chez

- Plastic Omnium à Guichen (35%),
- Renault Rennes (41%),
- à l'IME de Montfort (100%)
- Géant à Saint-Grégoire (34%)
- au Crédit Agricole (26%)
- TFN Propreté et IME La Bretèche

où nos délégués syndicaux se maintiennent

**L'UL de Rennes rappelle qu'elle est à la disposition de ses syndicats et délégués syndicaux pour une aide concrète à la négociation des protocoles pré électoraux, à la constitution des listes, la rédaction des professions de foi, le tirage et la diffusion de la propagande électorale, au calcul des résultats, etc...**

Elle s'inscrit totalement dans la campagne engagée par ses structures de fonctionnaires pour les élections qui auront lieu du 13 au 20 octobre et engage ses secrétaires de syndicats, ses délégués syndicaux et plus largement tous les adhérents à aider à la constitution des listes, faire connaître les candidats FO, utiliser tout le réseau des adhérents et sympathisants qu'ils soient du public ou du privé pour que Force Ouvrière gagne la représentativité dans les fonctions publiques d'Etat et Hospitalière.

Les salariés n'ont d'autre arme que l'organisation, c'est-à-dire l'entente établie entre les salariés pour constituer une force par le nombre, pour défendre leurs intérêts matériels et moraux. Considérant que c'est cette organisation qui est menacée par les lois sur la représentativité ; considérant que c'est au contraire en développant l'organisation que FO pourra s'affirmer, l'AG appelle à la mobilisation, à l'organisation des électeurs, voix par voix, service par service, entreprise par entreprise pour gagner la représentativité dans les élections.

**Dans ce contexte, l'Union Locale des syndicats FO de Rennes décide de s'engager dans une campagne de collage d'affiches et de distribution de tracts.**

## Revendications et grèves

L'AG soutient ses syndicats engagés dans le combat pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail ou tout simplement pour préserver les acquis obtenus :

- Ville de Rennes : grève en cours pour obtenir 365 € par an (prix d'une baguette par jour) ;
- CHU de Rennes : grèves multiples pour s'opposer aux suppressions de postes et obtenir une amélioration des conditions de travail
- Inspecteurs du permis de conduire : grève le 21 juin pour le respect du temps de travail, la considération que nécessite leurs missions, la reconnaissance et la valorisation statutaire de leur rôle dans la lutte contre l'insécurité routière
- Handistar : grève à 94% le 23 juin pour obtenir 2% au 1er janvier, l'augmentation des tickets restaurants, des primes de samedi et de dimanche, la revalorisation des heures de nuit.
- Mutualité Sociale Agricole : grève le 23 juin contre la spécialisation des sites et la mobilité subie
- Missions locales : grève et manifestation nationale à Paris contre les suppressions de postes le 23 juin à l'appel de toutes les fédérations
- Transports par route : grève prévue le 27 juin pour la défense du CFA.
- Centre de gestion du service retraite de la Direction Générale des Finances Publiques : grève le 28 juin pour les emplois et les conditions de travail

## Résolution de l'Assemblée Générale électorale de l'UL de Rennes. (suite)

L'UL considère ces mouvements de grève légitimes ; elle apporte son soutien à tous les salariés mobilisés actuellement pour obtenir l'augmentation de leur salaire, la création de postes ou l'amélioration de leurs conditions de travail.

L'Union Locale des syndicats FO de Rennes est à disposition de ses syndicats et délégués syndicaux pour toute aide pratique en la matière : conférence de presse, rédaction et tirage de tracts, prêt de matériel de propagande ou de sonorisation, intervention auprès des autorités ou du patronat, etc...

L'UL affirme comme l'UD que la priorité c'est l'augmentation générale des salaires, l'urgence sur les salaires passe inévitablement par une hausse du SMIC au 1er juillet 2011 pour impulser des négociations salariales dans les entreprises et dans les branches.

Elle reprend la revendication de 200 € pour tous, ce qui porterait le SMIC à 80% du salaire médian.

**L'Union Locale des syndicats FO de Rennes estime également qu'une action nationale interprofessionnelle sur les salaires à l'appel de la confédération permettrait d'engager une mobilisation générale pour obtenir satisfaction.**

**Au-delà de l'action syndicale revendicative proprement dite, l'AG de l'UL de Rennes affirme que la préservation des institutions juridiques (conseiller du salarié, conseiller prud'homme, défenseur syndical) est nécessaire pour permettre aux salariés de s'opposer à l'arbitraire patronal.**

Statut, conventions collectives, code du travail

Le gouvernement dans le cadre de la RGPP supprime des postes, remplace les titulaires par des contractuels, augmente la précarité des fonctionnaires et engage des processus de privatisation.

L'AG de l'UL affirme son opposition à tout texte législatif ou réglementaire qui favoriserait le recours contractuel et développerait les CDI qui remettent en cause le statut. Elle exige donc l'abandon du projet de loi « Tron » et se félicite que la FGF ait quitté le Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat le 14 juin dernier refusant ainsi de se prononcer sur le projet de loi.

**L'AG de l'UL de Rennes réaffirme plus que jamais sa défense du code du travail et des conventions collectives. Elle soutient notamment ses syndicats des fédérations de l'action sociale et des services publics et de santé engagés dans la bataille pour le maintien des conventions collectives 66 et 51 (Fehap).**

La réforme de la carte judiciaire et la suppression des Conseils de Prud'hommes de Fougères et de Redon empêchent plus qu'avant l'accès des salariés à leurs droits.

## Instances élues lors de l'Assemblée Générale électorale de l'UL de Rennes

<u>Commission Administrative</u>			<u>Bureau</u>	<u>Commission de contrôle</u>
1	BOURHIS GILLES	SNPREES	FNEC	1 Loïc FROGE
2	BROSSARD CLAUDE	OSDD	FEC	AFPA (FNEC)
3	CHABOT STEPHANE	SGP	Police	
4	CHEREL THIERRY	BT	Chimie	2 Thierry LE MOTTAIS
5	CONTESSE PIERRE	PSA	Métaux	OSDD (FEC)
6	CORMIER NADINE	PSA	Métaux	3 Daniel QUERU
7	FOURMENT FREDERIC	SNUDI	FNEC	BT (Chimie)
8	GOMIS RAYMOND	SNPREES	FNEC	
9	HINAUX GERARD	ARS	FAGE	Commission de contrôle
10	HUET BERTRAND	Ville de Rennes	SPS	élue à l'unanimité
11	JOSSELIN JOEL	SNUDI	FNEC	(24 délégués représentant 67 voix et 11039 timbres)
12	LEMOINE ANNE	Action Sociale	FNAS	
13	LEON BERTRAND	CHU	SPS	
14	LERESTIF FABRICE	SNFOLC	FNEC	
15	LETIRAN JEAN-PAUL	OSDD	FEC	
16	MALLE RENE	Action Sociale	FNAS	
17	MORIN WILLIAM	RCT	Transports	
18	NIARD PATRICK	SNPAD	Défense	
19	RENOUARD GWENAEL	Keolis Armor	Transports	
20	SAEZ VIDAL MICKY	Leray	Transports	
21	SAINTE ROSE GABRIEL	SNCF	Cheminots	
22	TALLEC JACQUES	Action Sociale	FNAS	
23	THEBAULT LAETITIA	La Poste	FOCOM	
24	THOS BRUNO	Carrefour Cesson	FGTA	
25	TORTELIER OLIVIER	Ville de Rennes	SPS	
26	TRELIS JACQUES	ARS	FAGE	

CA élue à l'unanimité moins une abstention (23 délégués représentant 66 voix et 10967 timbres)

Bureau élu à l'unanimité de la CA (21 présents au moment du vote)



# *Les parlementaires nous répondent...*

## *à propos de la réforme de la Constitution...*

Extrait du courrier envoyé aux parlementaires le 9 juin dernier :

***Pour l'ensemble de ces raisons, la Commission Exécutive m'a mandaté pour m'adresser solennellement à vous et vous demander de voter contre le projet de loi constitutionnelle lors du congrès qui se réunira à Versailles.***

Réponses de quatre députés et deux sénateurs au courrier du Secrétaire Général.

**Jean-René MARSAC, député :** *j'ai en effet voté contre cette mesure le 10 mai (...) ce texte de réforme constitutionnelle sur l'équilibre des finances publiques apparaissait surtout comme une opération de communication du chef de l'Etat, affichant ainsi le désir de poser des règles constitutionnelles censées encadrer les dérives des comptes publics (...) en effet, la dette publique a augmenté de 70% depuis le premier budget de la droite en 2003 et le déficit public a triplé depuis que Nicolas Sarkozy est à l'Elysée (de 2,7% à 7% du PIB) (...) au niveau budgétaire, le gouvernement a constamment violé les règles existantes mais aussi les règles qu'il a lui-même fixées (...) dans son projet de loi, il était prévu que la nouvelle règle constitutionnelle n'entrait en vigueur qu'en 2013 et ne vaudrait donc que pour les successeurs du gouvernement actuel. Comme vous, les députés socialistes et moi-même pensons que l'inscription d'une loi cadre de programmation des finances publiques pluriannuelle visant à assurer l'équilibre des comptes conduirait à l'asphyxie de l'économie à chaque retournement de conjoncture. Il a d'ailleurs été ajouté un alinéa qui prévoit que la loi cadre sera révisable chaque année par les Assemblées. Ce qui revient à changer la Constitution pour faire... la même chose qu'aujourd'hui ! Au mieux, cette réforme n'aurait donc pas d'effet, au pire, elle institutionnaliserait l'austérité. Par contre, ce qui est sûr c'est qu'elle restreindrait le droit des parlementaires en réservant les modifications fiscales et sociales aux seules lois de finances et lois de financement de la sécurité sociale.*

**Edmond HERVE, sénateur :** *le gouvernement soigne ici sa communication et tente de faire oublier sa responsabilité dans la situation des finances publiques (déficit des comptes publics et endettement) ; il adresse un signal aux marchés pour les rassurer mais ce projet de loi ne nous semble pas être une réponse adaptée à la dégradation des finances publiques de notre pays (...) le meilleur outil pour limiter les dérapages budgétaires, notamment par la multiplication des niches fiscales, reste la discipline gouvernementale et non pas une révision constitutionnelle (...) Plus aucune proposition de loi contenant des dispositifs fiscaux, même gagés, ne pourrait être discutée. Ce monopole des lois de finances est contraire à l'esprit de la révision constitutionnelle de 2008, qui était censée revaloriser les droits du Parlement et, partant, ceux de l'opposition.*

**Virginie KLES, sénatrice :** *ce texte a été examiné par le Sénat les 14 et 15 juin, j'ai voté contre ce projet avec l'ensemble de mes collègues sénateurs du groupe socialiste (...) si ce projet de loi a recueilli jusqu'à présent l'assentiment des deux chambres du Parlement, il est toutefois peu probable que la majorité des 3/5 requise pour toute modification de la Constitution soit atteinte en cas de réunion du Congrès à Versailles. Le concept dit de la « règle d'or » devrait donc rester lettre morte et s'inscrire sur la liste déjà longue des projets dont la seule vocation est électoraliste et médiatique et qui encombrant malheureusement l'ordre du jour du Parlement.*

**Philippe TOURTELIER, député :** *ce projet de loi est revenu en discussion le 28 juin en 2ème lecture après son passage au Sénat ; le groupe Socialiste, Radical et Citoyen a voté contre ce texte (...) la bonne gestion de nos comptes publics ne doit pas relever de la Constitution (...) Nous n'avons pas cessé d'attaquer François Baroin, alors encore Ministre du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, qui défendait cette loi d'affichage supplémentaire alors que notre pays a surtout besoin d'une gestion cohérente et d'une répartition équitable des richesses*

**Jean-Michel BOUCHERON, député :** *ce texte appelle à une gestion vertueuse des finances publiques dont la situation pré-occupante résulte des cadeaux fiscaux octroyés par le gouvernement. La baisse de la TVA dans la restauration en 2009 a ainsi coûté 3 milliards d'€ et la réforme de la taxe professionnelle, 7 milliards d'€ en 2011 (...) le droit constitutionnel d'initiative parlementaire s'en trouve diminué, le gouvernement pouvant empêcher toute proposition de loi ayant une incidence financière (...) sachez enfin que j'ai voté contre ce projet de loi en première lecture.*

**Marcel ROGEMONT, député :** *je partage votre analyse sur cette question et des conséquences non négligeables pour l'avenir. Comme le rappelle un rapport récent de la cour des comptes les 2/3 de la dette de notre pays est consécutive aux décisions fiscales du gouvernement qui multiplie les cadeaux fiscaux: l'exonération sur les heures supplémentaires, sur les plus values de cession, la TVA à 5.5% dans la restauration, la suppression de la taxe professionnelle... Seul un tiers de la dette française est imputable à la crise (...) vous pouvez compter sur ma mobilisation pour lutter contre ce texte.*

*Force Ouvrière dénonçait les dangers d'une telle modification qui, en constitutionnalisant l'austérité, aurait signifier l'assujettissement des pouvoirs publics aux doctrines économiques libérales à l'origine de la crise.*

***Nous nous félicitons que ce projet de révision de la Constitution ne voit pas le jour, le gouvernement ne pouvant recueillir la majorité des 3/5 au Congrès.***

# *Les parlementaires nous répondent...*

## *à propos de la dépendance...*

### Réponses parvenues à l'Union Départementale des Retraités (UDR)

En réponse à notre lettre du 11 janvier dernier concernant les problèmes liés à la dépendance (voir Interpro n°103 de février), nous vous proposons un résumé des réponses obtenues dans l'ordre d'arrivée de celles-ci.

**Virginie Kles, sénatrice PS.** se servira de nos réflexions à l'occasion des débats sur la dépendance qui auront lieu au Sénat.

**Jacky LE MENN, sénateur socialiste,** va communiquer les éléments que nous lui avons transmis au sénateur Daudigny qui dirige un groupe de travail sur les problèmes de la dépendance.

**Edmond HERVE, sénateur socialiste :** c'est à la société d'assurer la prise en charge de la dépendance de manière solidaire. On ne peut donc faire l'économie d'un grand débat sur la question du financement et donc des prélèvements obligatoires.

**Jean-René MARSAC, député socialiste,** propose de créer un droit universel à la compensation de la perte d'autonomie, avec des maisons départementales proposant informations, accès aux droits, réponses pratiques, etc... Souhaite développer une politique nationale de santé publique, avec éducation à la santé, médecine scolaire, médecine du travail, suivi des retraités, avec nécessité d'accompagner financièrement et psychologiquement les aidants familiaux et de créer une filière des métiers d'accompagnement. Pour le financement, regrouper les aides existantes dans un fond national pour l'autonomie, mener une réforme fiscale générale. Il serait alors possible d'aligner la CSG des retraités sur celle des actifs pour les retraités imposables. Il serait nécessaire de créer un prélèvement sur l'assurance vie, de rétablir les droits de succession sur les patrimoines élevés et de remettre à plat les niches fiscales.

**René COUANAU, député UMP :** notre argumentaire lui permettra d'alimenter sa réflexion sur les différents aspects de ce dossier sur lequel il demeure très vigilant.

**Jean-Michel BOUCHERON, député socialiste :** la tendance actuelle risque d'ouvrir la voie aux assurances privées. La solidarité nationale doit pouvoir s'exercer en fonction des revenus des personnes. Il est urgent que les personnes âgées en maison de retraite paient moins cher ces établissements.

**Marcel ROGEMONT, député socialiste :** d'après le rapport d'un sénateur qui peut influencer le gouvernement, il serait proposé essentiellement de limiter les coûts et de confier en grande partie à l'assurance privée un système non obligatoire. Le gouvernement envisage aussi un financement pour la création d'une 2ème journée de solidarité. Seul un financement solidaire dans le cadre d'une nécessaire réforme fiscale et notamment le rétablissement des droits de succession sur les patrimoines les plus élevés éviterait de faire peser l'ensemble des coûts sur les seuls salariés. Egalement attaché à la création d'un droit à une compensation universelle de la perte d'autonomie, quels que soient l'âge et les ressources de l'intéressé, dans le cadre d'un nouveau champ de la protection sociale.

**N'ont pas répondu :** Philippe TOURTELIER, député PS, qui s'est excusé (secrétaire malade), Pierre MEHAIGNERIE, député UMP, Thierry BENOIT, député Nouveau Centre, Dominique DE LEGGE, sénateur UMP.

Petits commentaires : nous ne pouvons accepter une hausse de la CSG dans la mesure où les retraites baissent régulièrement. D'autre part : certaines réponses sont réduites au minimum ! Enfin, nous constatons les atteintes aux valeurs de la démocratie et le manque de savoir vivre des parlementaires qui n'ont pas répondu. Ils sont vraiment à l'écoute de leurs concitoyens !



**Un grand merci à la dizaine de camarades qui ont distribué plus de 3000 FO Hebdo spécial Tour de France dans les rues de Dol lors du passage de l'étape jeudi 7 juillet !**



# RESPONSABLES DE L'ORGANISATION PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ

Semaine 29 : lundi 18 au 22 juillet	Fabrice LERESTIF	06.83.89.34.07	Alain LETAINTURIER	06.81.84.36.96
Semaine 30 : lundi 25 au 29 juillet	Jacques TALLEC	06.32.15.95.91	Pascal GUENA	06.70.38.42.19
Semaine 31 : lundi 1 au 5 août	Yohann ROLLAND	06.27.74.02.54	Gilles BOURHIS	06.84.86.63.84
Semaine 32 : lundi 8 au 12 août	Didier LEBORGNE	06.79.68.75.15	Sylvain VERMET	06.88.68.25.25
A partir du mardi 16 août	Joël JOSSELIN	02.99.65.36.50	ou 06.11.30.26.40	

**Les bureaux de l'UD et de l'UL de Rennes seront fermés  
du Vendredi 22 juillet (midi) au Mardi 16 août (matin)**  
L'AFOC sera fermée dès le 13 juillet au soir

## JEAN-CLAUDE MAILLY EN MEETING À NANTES

**MARDI 13 SEPTEMBRE - 18H00**

salle de la Trocardière à Rezé

**Départ de Rennes vers 16h00, prévenez nous dès la fin août...**  
en fonction du nombre de participants, covoiturage ou location d'un bus



### Stages de formation syndicale organisés à l'UD

Semaine	Dates	Intitulé du Stage
38	Du lundi 19 au vendredi 23 septembre	Découverte de FO ( <b>COMPLET</b> )
41	Du lundi 10 au vendredi 14 octobre	Connaître ses droits
45	Du mardi 8 au jeudi 10 novembre	Rôle et fonctionnement du CHSCT
48	Du lundi 28 nov. au vendredi 2 décembre	Rôle et fonctionnement du CE

Salaires, emploi,  
conditions de travail,  
retraite, dépendance,  
etc...

**Participez  
à l'AG  
statutaire  
de l'UD**

(suivi d'un meeting  
concernant les élections  
professionnelles du 20 octobre)

**Vendredi  
23 septembre  
à 9H30**

grande salle du sous-sol,  
casse-croûte offert le midi

Une circulaire sera envoyée  
à tous les syndicats et délégués  
syndicaux.

**Pensez dès maintenant  
à PRÉVENIR L'UD  
du nombre de participants.**

**AFOC**

afoc35@yahoo.fr

Association  
Force Ouvrière  
Consommateurs  
d'Ille-et-Vilaine

Permanences :

à l'UD FO  
35, rue d'Echange Tel. 02 99 65 36 66  
le mardi de 13h30 à 16h30 (logement)  
le mercredi de 14h à 17h30

à la Maison de la Consommation,  
48, Bd Magenta, Tel. 02 99 30 44 41  
le lundi de 14 h 00 à 17 h 30

au Centre Social de VITRÉ rue Notre - Dame  
les 2ème et 4ème vendredi de 10h à 12h